

9. Que nous ne perdons pas de vue que l'année mil huit cent soixante et onze est celle fixée par la loi pour prendre le prochain recensement décennal, et que comme il y a sur le sujet des lois différentes dans les diverses Provinces, il va être, en conséquence, nécessaire de passer un Acte général établissant un système uniforme et exact dans toute la Puissance. Que nous apprenons avec plaisir qu'il a déjà été pris des mesures pour obtenir la co-opération de *Terre-Neuve* et de *l'Île du Prince-Edouard*; et que nous avons l'espoir, avec Son Excellence, qu'il sera fait simultanément un recensement d'après le même système dans toutes les Possessions de Sa Majesté dans *l'Amérique Britannique du Nord*. Que nous comprenons l'importance des renseignements que les tableaux du recensement sont de nature à fournir, car, outre leur intérêt et leur valeur sous des rapports généraux, il faut se rappeler que d'eux dépend le ré-ajustement de la représentation parlementaire.

10. Que nous donnerons l'attention la plus minutieuse aux comptes de l'année dernière et au budget des dépenses de la présente année fiscale que Son Excellence a ordonné de nous soumettre. Nous recevons avec plaisir l'assurance que ce budget a été préparé de la manière la plus compatible avec l'économie et l'efficacité du service public, et nous espérons que l'état des Finances sera trouvé satisfaisant, et que le peuple peut, sans inconvénient, fournir, pour le service de Sa Majesté, les subsides qu'il sera du devoir du gouvernement de Son Excellence de nous demander de voter.

11. Que nous remercions Son Excellence d'avoir bien voulu nous annoncer que l'Acte touchant la Milice et la Défense de la Puissance n'a pas manqué d'être l'objet de toute son attention. La noble ardeur et la loyauté du peuple apparaissent au grand jour par le fait que la Milice active est volontairement venue de l'avant en nombre bien supérieur au contingent requis, aussi bien que par l'empressement zélé des différents corps à assister aux exercices de camp annuels, et par la promptitude avec laquelle ils s'assemblèrent en force à l'appel du devoir, en plus d'une occasion, lorsque les maraudeurs féniens menaçaient la paix du pays.

12. Que nous avons observé avec beaucoup de satisfaction les efforts qui ont été faits dans plusieurs des Provinces de la Puissance pour aider et encourager l'immigration vers nos rivages. Que nous sommes heureux d'apprendre que Son Excellence est d'avis que le progrès des grands travaux publics qui se poursuivent sur plusieurs points du pays, fournira l'occasion à ceux qui se proposent d'immigrer d'être employés de bonne heure, et que nous attendons avec confiance l'accession à notre population d'une classe nombreuse et précieuse de colons dans le cours de la saison prochaine.

13. Que c'est avec beaucoup de plaisir que nous apprenons que pendant l'été et l'automne Son Excellence a eu l'occasion de visiter différentes parties de la Puissance, se rendant d'abord à *Québec*, et de là aux Provinces Maritimes, et qu'à *Halifax* elle a eu l'honneur de recevoir Son Altesse Royale le Prince *Arthur*, et que subséquemment elle a accompagné Son Altesse Royale dans sa visite à la Province d'*Ontario*. Et nous sommes heureux d'apprendre que partout se manifestèrent les grandes ressources du pays, et les preuves d'une vigoureuse industrie, et que Son Excellence a eu à remplir l'agréable devoir de faire rapport au Gouvernement de Sa Majesté, comme résultat de ses observations, que les habitants de la Puissance sont bien satisfaits de leur position et de l'avenir qu'ils ont devant eux, et que leur plus ardent désir est de prendre avantage des franchises et pleins pouvoirs de législation qu'ils possèdent, pour fonder, comme portion de *l'Empire Britannique*, des institutions de leur propre choix par des lois faites par eux.

14. Que nous remercions humblement Son Excellence du vif désir qu'elle exprime à l'effet que les travaux de la session qui vient de s'ouvrir soient couronnés du succès le plus complet.

Ordonné, Que chaque paragraphe de la dite motion soit mis aux voix.

Et les deux premiers paragraphes de la dite motion étant lus de nouveau, sont adoptés.

Et le troisième paragraphe de la dite motion étant lu de nouveau,

Et des débats s'en suivant,

Sur motion de M. *Mackenzie*, secondé par l'Honorable M. *Holton*,